

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il est évident que toute intervention dans la cime des grands chênes est inopportune.

Le forestier, appelé à donner un conseil touchant les plantations, est plus perplexe. En effet, deux solutions sont envisagées. L'une consiste à sacrifier la plupart des sujets, c'est-à-dire les trois quarts environ des plus mutilés et à les remplacer par de nouveaux plants de même essence. Cette opération radicale aurait pour conséquence la création de nouveaux jeunes peuplements intacts. Elle est séduisante au premier abord, si l'on écarte le facteur de dépense extraordinaire. Cependant, nous estimons que cette intervention est inopportune, car le même désastre pourrait se reproduire à l'avenir, puisque, pour le moment, nous ne connaissons aucun procédé capable de prévenir de pareils accidents météorologiques.

Reste seule en discussion la loi du « moindre effort », c'est-à-dire, tirer le parti le moins défectueux de la situation, en laissant la nature agir... panser les plaies. Cette méthode passive n'exclut cependant pas l'opportunité de supprimer progressivement, dans la suite, les tiges les plus déformées ou celles qui seront envahies par des champignons ou des insectes et de les remplacer par des plants de hêtre, cette essence qui demeurera toujours un précieux complément de toute culture forestière intensive en plaine.

Aug. Barbey.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse, à Coire, les 25 et 26 août 1935.

(Fin.)

L'assemblée approuve ensuite, à l'unanimité, la résolution suivante, proposée à son appréciation par le Comité permanent :

« La Société forestière suisse, réunie à Coire, se voit dans l'obligation morale de rendre le public attentif au fait que le bois de feu indigène est de plus en plus supplanté par des combustibles importés. Sans parler de la propagation sans cesse croissante du charbon et des huiles lourdes de chauffage, il se fait, ces derniers temps, une intense propagande, puissamment financée, en faveur de gaz combustibles liquéfiés, tels ceux qui se vendent sous le nom de « Butan », « Prima-gaz », etc. Cette campagne cherche, en particulier, à déloger le fourneau à bois là où il est encore, avec raison, couramment en usage, c'est-à-dire dans les cuisines de campagne, au cœur des régions agricoles et riches en bois. Les forestiers suisses sont d'avis que cet état de choses naissant est incompatible avec les mesures par lesquelles nos autorités s'efforcent à créer de nouvelles possibilités de travail et d'alléger le sort des populations campagnardes. Ils déplorent que les douanes aient, dernièrement, cru devoir, en abaissant la surtaxe de

tare, diminuer très sensiblement les droits d'entrée prévus pour les gaz combustibles en bouteilles. La Société forestière suisse estime que cette innovation, outre qu'elle est préjudiciable aux finances fédérales, est particulièrement inopportune au moment où de grands progrès viennent d'être réalisés dans le domaine du chauffage au bois. Du moment que l'industrie indigène est à même de mettre actuellement sur le marché des poêles, dont la commodité d'emploi peut satisfaire aux exigences de la vie moderne, que le problème du chauffage central au bois de maisons, appartements, a trouvé une solution définitive, les tentatives faites pour augmenter la consommation du combustible-bois méritent de rencontrer l'appui général. Les forestiers suisses sont d'avis que ces tentatives qui, dans nombre de pays étrangers, sont encouragées par l'Etat, ne devraient, chez nous, pour le moins pas être entravées par lui, ce qui a été réellement le cas lors de la diminution des droits d'entrée perçus sur les gaz en bouteille. Ils expriment l'espoir que le Conseil fédéral voudra bien, aussitôt que possible, non seulement annuler l'abaissement des taxes en question, mais examiner l'opportunité de relever les droits d'entrée prévus pour cette catégorie de combustibles.»

En fin de séance, M. le président Furrer avise l'assemblée que M. l'inspecteur fédéral *A. Henne* ayant bien voulu se charger de la rédaction du sommaire des deux périodiques de la Société, depuis leur création, ce travail longtemps différé est à la veille de son exécution. Le Comité permanent, augmenté des deux rédacteurs, poursuivra les tractations en cours.

Séance du lundi 26 août 1935.

La séance est ouverte à 7 heures, au Rätushof, par le président du Comité local. M. le Conseiller d'Etat *S. Capaul*, après avoir évoqué, en quelques paroles émues, le souvenir de celui qui aurait dû présider à sa place aux délibérations de l'assemblée, si la mort ne l'avait pas brutalement enlevé à l'affection des siens, du peuple grison et de ses camarades forestiers, remercie M. *O. Furrer* des paroles pleines de cœur que lui a dicté sa vieille affection pour M. le Conseiller d'Etat *Huonder*. Il donne ensuite un rapide aperçu des grands progrès réalisés, en matière forestière, dans son canton, depuis le milieu du siècle dernier. C'est la cinquième fois que la Société forestière suisse se réunit dans les Grisons; par une intéressante coïncidence, chacune de ces assemblées est intimement liée au souvenir de réformes ou d'événements déterminants pour la sylviculture rhétique : la nouvelle organisation forestière de 1851, les grandes inondations de 1868 et leur effet sur l'opinion publique, les débuts de l'aménagement dans les Grisons (réunion de 1891), les inondations de 1910, etc. Nul canton ne ressent plus durement les effets de la crise, et spécialement les répercussions de la mévente des bois.

En terminant, l'orateur exprime la confiance et l'estime que res-

sent le peuple, dont il se fait l'interprète, pour le corps forestier. Il est vivement applaudi.

Sur l'invitation de son représentant, M. l'inspecteur cantonal *D. Hohl* (Teufen), le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures est désigné comme lieu de réunion pour 1936. L'assemblée aura l'occasion de commémorer le centenaire de la création du « Waldbauverein » de Hérisau. M. le Conseiller d'Etat *Willi* présidera le comité local, assisté par M. *D. Hohl*. Nul doute que les forestiers suisses trouveront, dans le petit canton du nord-est, le même chaleureux accueil qu'en 1888. M. *Hohl* dit le plaisir qu'il éprouve à adresser cette invitation à la Société forestière suisse et engage les participants à venir nombreux.

Renouvellement du Comité : M. le président refuse catégoriquement une réélection, malgré les instances de ses collègues et de tous ceux qui ont apprécié, à sa juste valeur, son grand bon sens, son calme, la maîtrise avec laquelle il dirigeait les débats. D'autre part, M. *Fischer* (Romanshorn) est aussi démissionnaire. Pour remplacer MM. *Furrer* et *Fischer* au Comité, M. l'inspecteur fédéral *R. Felber* propose l'inspecteur forestier grison *H. Jenny* (Coire), et M. l'inspecteur forestier *Siebenmann*, M. l'inspecteur forestier *H. Fleisch* (Zurich). Les trois membres sortants non-démissionnaires du Comité permanent (MM. *Knobel*, *Grivaz* et *Winkelmann*) et MM. *Jenny* et *Fleisch* sont nommés à l'unanimité. M. le Conseiller d'Etat *Capaul* remercie, au nom de l'assemblée, M. le président *O. Furrer* de tout ce qu'il a fait pour la Société, pendant les neuf ans qu'il a passés au Comité permanent. On passe à l'élection d'un nouveau président. M. l'inspecteur *G. Mettler* (Zoug) propose M. l'inspecteur cantonal *K. Knobel* (Schwyz), qui est nommé par acclamation. M. *Knobel* dit le plaisir qu'il a à voir le choix de la Société se porter sur un enfant des cantons primitifs. Il prononce l'éloge de son prédécesseur à la présidence et regrette que M. *Fischer* n'ait pas voulu revenir sur sa décision. M. l'inspecteur général *M. Petitmermet* regrette que M. *O. Furrer* ait déposé son mandat après trois ans de présidence seulement. Il tient à insister sur la grande cordialité qui a caractérisé, durant ce laps de temps, les relations entre l'inspection fédérale des forêts et le C. P. M. *Furrer* remercie tous ceux qui ont trouvé à son adresse des paroles d'affection et de confiance. Non sans quelque mélancolie, il trouve qu'il se dégage de cette gerbe de fleurs de rhétorique un parfum un peu funéraire...

On procède ensuite à l'élection d'un reviseur des comptes, en remplacement de M. l'inspecteur forestier *F. Aubert*, démissionnaire. Monsieur l'inspecteur forestier *Roggen* (Morat) est désigné, et M. l'inspecteur forestier *E. Herzog* (Brougg) lui succède comme suppléant.

Les nouveaux membres suivants sont reçus à l'unanimité :

M. *Narbel, R.*, inspecteur forestier communal à Ste-Croix (Vaud),
les conseils communaux de *Glattfelden* et de *Rümlang*,
la commission forestière de *Rorbas*,

l'administration de la corporation de *Sursee*,
M. le notaire *W. Dähler*, président de la commission forestière de
Steffisbourg,
M. l'ingénieur forestier stagiaire *H. Nold*, arrondissement forestier I,
St-Gall,
M. l'ingénieur forestier stagiaire *Chr. Luck*, Château-d'Oex,
la « *Zivilvorsteherschaft* » *Wildensbuch* (Zurich),
les autorités communales d'*Ems*,
M. le forestier communal *Hofstetter*, Utzenstorf.
la commune d'*Unterstammheim*.

Après avoir donné communication à l'assemblée du regret qu'éprouve M. le Conseiller fédéral *Etter* d'être empêché de prendre part à cette réunion, M. le président du C. P. propose de décerner à M. l'inspecteur forestier *Th. Meyer*, adjoint cantonal à Coire, le titre de membre d'honneur. Chaleureusement acclamé, M. *Meyer* remercie de l'honneur qui lui est fait et auquel il est extrêmement sensible.

Le Comité local a eu l'heureuse idée de placer l'assemblée de Coire sous le signe de la *protection de la nature*. Cela nous vaut quatre communications du plus haut intérêt. Ces remarquables travaux devant être partiellement ou intégralement publiés, dans l'un ou l'autre des périodiques de la Société, il suffira d'en indiquer brièvement la teneur. L'introduction de M. le Conseiller d'Etat *Nadig* sur « la protection de la nature chez nous et ailleurs » est un véritable poème en prose. écouté avec recueillement par un public conquis. — M. l'inspecteur général des forêts *M. Petitmermet* raconte, en français, l'histoire du Parc national et expose ses vues sur le développement futur de notre grande réserve de l'est. De ce clair exposé, si richement documenté, retenons la conclusion : le but à poursuivre est d'encercler le Parc d'une ceinture de districts francs afin d'assurer, mieux que maintenant, la protection de sa faune. — M. le professeur *Duerst* (Berne) nous parle de la part de cette faune qui intéresse le plus le touriste et l'amant de la nature, des mammifères et des oiseaux, dans un exposé vivant, illustré de nombreux clichés et d'un abondant matériel de démonstration. Les conditions géologiques du Parc, par là la nature de la paisson qu'y trouvent ses hôtes, l'exiguité relative de cette réserve, mettent au développement du gibier des limites assez étroites et l'exposent (du moins quelques espèces) à un certain rachitisme. — M. l'inspecteur forestier *Ed. Campbell* (Celerina) met la dernière touche au tableau en détaillant les associations végétales des forêts du Parc national, leur report sur la carte et l'importance sylvicole de leur étude. L'assemblée, par son attention soutenue et des applaudissements nourris, a prouvé aux quatre conférenciers combien leurs communications ont été appréciées.

Là-dessus, M. le président *O. Furrer* a le douloureux devoir d'annoncer aux congressistes le décès de M. le membre d'honneur et ancien membre du comité *G. Steinegger*, ancien inspecteur forestier à Schaff-

house, et de rappeler celui, encore tout récent, d'un autre membre d'honneur de la Société, M. le professeur *Huffel* (Nancy), éminent publiciste et grand ami de la Suisse et de ses forestiers; celui encore de MM. *C. Zwicky*, professeur, dont le souvenir restera cher à tous ses élèves, et *D. Krättli*, ancien inspecteur forestier à Davos. Il prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de ces chers disparus.

A un aimable télégramme de félicitations reçu du président de la Ligue suisse pour la protection de la nature, l'assemblée décide de répondre par des vœux de réussite et des remerciements.

M. le président local déclare la séance levée. Le film du Parc national retient encore de nombreux sociétaires au « Rätushof » et trouve son succès accoutumé.

Zurich, septembre 1935.

Le secrétaire : *E. Badoux*.

NOS MORTS.

† **Georges Steinegger, ancien inspecteur forestier, à Schaffhouse**
(1851—1935).

Le 25 août est décédé, à Schaffhouse, après une courte maladie, M. *Georges Steinegger*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement, qui a atteint le bel âge de 84 ans.

Issu d'une famille de paysans, le défunt était né le 16 mars 1851, dans la petite ville de Neunkirch. Après l'achèvement de ses études à l'école cantonale de Schaffhouse, il fait un stage au service topographique de cette ville et entre, en 1869, à l'Ecole forestière de Zurich. Puis, ayant achevé son stage forestier à Winterthour, il collabore à l'étude du tracé de la ligne du chemin de fer de l'Uetliberg. En 1873, il devient adjoint de l'inspecteur forestier de la ville de Soleure. Un an plus tard, à St-Gall, on lui confie l'étude de divers projets de travaux de défense contre torrents. Nommé, en 1875, inspecteur forestier de l'arrondissement de Werdenberg, il se fixe à Ragaz, où il se marie peu après. En 1877, enfin, il est rappelé dans son canton d'origine, comme inspecteur d'un de ses deux arrondissements forestiers, avec siège à Schaffhouse. Il y a exercé sa belle activité durant 50 ans, soit jusqu'en 1926, date à laquelle il prit sa retraite.

Au moment de sa nomination à Schaffhouse, la conversion du taillis composé en haute futaie y battait son plein. Le jeune inspecteur continua systématiquement dans cette voie, car il n'avait pas tardé à réaliser que l'augmentation de la proportion du bois de service dans nos forêts était devenue une nécessité. Il sut habilement employer divers moyens pour y parvenir, mais sans pédanterie. Il eut le mérite, en particulier, de veiller à créer des peuplements riches en espèces forestières, à l'instar du taillis sous futaie. Et celui aussi de tirer un parti judicieux de la coupe d'éclaircie durant la conversion.